



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS MUNICIPAL n° 03 – 2023

Demande de crédit – Remise en conformité des terrains de football et du système d'arrosage

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de MM. Zimmermann (président), Pourplanche (rapporteur), Landivier (vice-président), Peyron, Declercq (excusé), Smeriglio (excusé) ainsi que de Rollier (excusé), s'est réunie le lundi 6 mars 2023 à la Maison de commune en la présence de MM. Pollien (syndic), Emery (municipal) et de la commission ad-hoc.

Lors de cette séance, il nous a été présenté le préavis qui vous est soumis et nous avons revu l'ensemble de cette demande. La commission s'est par la suite concertée et a statué sur ce préavis, à l'unanimité des membres présents.

Il ressort que :

- Le projet de remise en conformité des terrains de football et d'arrosage automatique était intégré dans le plan d'investissement 2021-2026. La commission relève que le déplacement des terrains (estimé à CHF 65'000) est un nouvel élément à voir comme une opportunité pour améliorer l'ergonomie des lieux (circulation vestiaire – terrain d'entraînement – place de jeux).
- Changer l'éclairage, installé en 1979, est une nécessité pour l'homologation du terrain par l'ASF afin de bénéficier des subventions cantonales et fédérales. Cela annulera temporairement les coûts de réparation et permettra de bénéficier d'une installation efficace dans la consommation d'énergie (passage à l'éclairage LED).
- Installer un système d'arrosage automatique permettra d'améliorer l'entretien du terrain, d'alléger la charge de travail du personnel communal et de réduire nos coûts par des économies d'eau (CHF 600.-).
- Les coûts estimés à CHF 20'000.- incluant les charges d'intérêts sur les 30 prochaines années ne tiennent pas compte des subventions à venir.
Cette charge est un montant supportable par la commune tenant compte des économies liées à cet investissement.



Amendement :

- Contexte : Dans le préavis, il est indiqué sous Travaux envisagés paragraphe 1 de la page 2 que « la Municipalité propose d'opter pour une solution avec un terrain illuminé par 6 mâts.. ». Soit 2 de moins qu'actuellement. Ce point a été repris lors de la présentation durant laquelle il a été confirmé que la présente demande de crédit tenait bien compte d'un éclairage par 8 mâts.
- Amendement proposé :
La Municipalité propose d'opter pour une solution avec un terrain illuminé par 8 mâts équipé chacun de 2 projecteurs nouvelle génération, soit 12 déflecteurs (env. 9'600 W).

En conclusion, sous réserve de l'acceptation de l'amendement présenté, la commission à l'unanimité des membres présents propose au Conseil communal de Penthaz d'approuver le préavis 3 « Demande de crédit – Remise en conformité des terrains de football et du système d'arrosage », à savoir :

- D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 400'000.- pour la remise en conformité des terrains de football de Penthaz,
- D'autoriser la municipalité à financer ce projet en recourant aux marchés des capitaux pour un montant maximum de CHF 400'000.- ceci aux meilleures conditions du marché entraînant ainsi une charge d'intérêts de CHF 6'800.- annuellement (selon taux d'intérêts actuel),
- D'accepter de comptabiliser l'intégralité de cet investissement à l'actif du bilan sous la rubrique du patrimoine administratif entraînant ainsi une hausse des amortissements de CHF 13'335.- par an, durant 30 ans.

Penthaz, le 6 mars 2023

Le président

Dany Zimmermann

Le rapporteur

Damien Pourplanche